



En quatre ans on prend racine

case postale 556, 1001 Lausanne
tél: 021/351 25 60
fax: 021/351 25 52
enquatreansonprendracine@bluewin.ch
www.refuge-kosovo.ch
ccp: 17-733 814-3

La Coordination Asile

c/o SOS-Asile Vaud
CP 7489, 1002 Lausanne
par téléphone: 076 4260622
ccp: SOS-Asile ccp 10-24739-4 (mention 523)
www.stoprenvoi.ch
coordination@romandie.com,

Nous sommes toutes et tous indignés et sous le choc : les frères M., bosniaques du Monténégro, ont été refoulés manu militari ce mardi 12 avril. ILS DOIVENT REVENIR !

Opération policière surprise au petit matin – Selon nos informations, l'opération a débuté au petit matin, 10 policiers surgissant dans la cellule à la Prison administrative de Frambois, prenant les frères M. par surprise dans leur sommeil. Ces derniers ont été immédiatement menottés. Ils ont été ensuite amenés à un avion spécialement affrété pour leur expulsion et accompagnés de quatre policiers jusqu'à destination, soit Podgorica, capitale du Monténégro. Ils ont été abandonnés sur place sans argent. **Les menottes n'ont pas été retirées durant le vol** et les frères M. ont été nourris d'une simple banane...

Opération policière inadmissible – Cette opération policière est inadmissible. Des négociations étaient en cours entre le Service de la population et l'avocat des intéressés, en vue de trouver une régularisation du séjour en Suisse et de mettre fin à leur détention administrative. **Toute la famille des frères M. vit en Suisse** au bénéfice de divers titres de séjour, de sorte que leur renvoi forcé entraîne une séparation brutale et injustifiée d'avec leurs proches.

Enquête toujours en cours – Par ailleurs, les frères M. avait porté plainte contre le Chef du Service de la population (SPOP), M. H. ROTHEN, et contre X. Cette plainte pénale est toujours en cours d'enquête. La semaine passée, M. J.-C. MERMOUD a admis publiquement que son chef de service avait diffusé des informations erronées sur la situation personnelle des intéressés auprès de députés au Grand Conseil. **Le Chef du DIRE craint-il à ce point les conséquences de cette plainte pénale qu'il doit expulser manu militari les plaignants, sans attendre la fin de l'enquête ?**

Démémoire aux frais de l'Etat – Nous dénonçons la disproportion des moyens utilisés à l'encontre des frères M. Ceux-ci ont subi durant un mois une détention administrative, uniquement destinée à préparer leur départ et **sans aucun lien avec la moindre infraction pénale**. Un récent rapport fédéral a souligné le coût élevé de ces mesures de détention. A ceci s'ajoutent : le coût de l'intervention de dix policiers pour l'arrestation ; celui de l'escorte de quatre policiers jusqu'à Podgorica ; le prix de l'affrètement d'un avion spécial. C'est un total plusieurs dizaines de milliers de francs, totalement démesurés par rapport aux intérêts étatiques en jeu : **une telle dépense représente un véritable gaspillage des deniers publics**. On rappelle qu'avant leur arrestation, les frères M. avaient un emploi et étaient ainsi autonomes sur le plan financier ! Rappelons également que leur dossier avait été présenté à deux reprises par le canton de Vaud à l'Office fédéral, pour régularisation.

Obstination et violence étatique – Nous dénonçons l'obstination de M. J.-C. MERMOUD à faire des frères M. un exemple, et son incapacité d'envisager des solutions durables et respectueuses des droits humains. Nous déplorons que les autres Conseillers d'Etat de droite appuient la politique UDC du chef du DIRE et son alignement servile sur les directives fédérales. Nous attendons de toutes les personnes qui la soutiennent une prise de position forte à la hauteur de la violence étatique déployée contre deux malheureux déboutés.

La Coordination Asile Vaud demande au Conseil d'Etat

- **d'autoriser le retour immédiat en Suisse des frères M., ainsi que de régulariser leur séjour ;**
- **de rendre public le coût exact de l'opération ayant conduit au refoulement des frères M. ;**
- **de diligenter une enquête administrative au sujet des nombreux dysfonctionnements au sein du SPOP ;**
- **d'ici les résultats de cette enquête, et d'une manière générale, de suspendre toutes les mesures d'exécution des renvois et de renoncer à recourir aux mesures de contrainte, y compris à l'encontre des personnes considérées comme célibataires.** cta130405